



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-044-2023-02

PUBLIÉ LE 20 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /**

IDF-2023-02-13-00008 - DÉCISION - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES ET DE RECETTES (4 pages)	Page 3
IDF-2023-02-13-00010 - DÉCISION - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION (3 pages)	Page 8
IDF-2023-02-13-00011 - Décision - Délégation de signature en matière de marchés publics - 13022023 (2 pages)	Page 12
IDF-2023-02-15-00017 - DÉCISION - DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE A F. MOROT-VIDELAINE (1 page)	Page 15
IDF-2023-02-13-00007 - Décision - Délégation générale de signature à Mathieu BOULANGER du 13022023 (1 page)	Page 17
IDF-2023-02-13-00009 - DÉCISION - Délégations de signature diverses -Conventions- du 13022023 (4 pages)	Page 19

## **Ministère de la Justice / Plate-forme interrégionale de Paris-Ile-de-France**

IDF-2023-02-17-00001 - Décision portant délégation de signature à la délégation interrégionale du ministère de la justice Paris Ile-de-France (5 pages)	Page 24
---	---------

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques**

IDF-2023-02-20-00001 - ARRÊTÉ [??] portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de [??] environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, [??] en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique (4 pages)	Page 30
---	---------

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2023-02-13-00008

DÉCISION - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN  
MATIÈRE D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES ET DE  
RECETTES

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>					
Alexandre MISSOFFE	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER Denis DANG	directeur des opérations responsable administration finances logistique	société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental Versailles-Yvelines à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2023	Pauline FERRERO	directrice des opérations	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL Jean-Baptiste PORTEFAIX	directrice des opérations responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes

1 sur 4

Géraldine FROBERT	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne			société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET  Valérie MARSAULT	responsable coordination régionale Compétitivité et projets de territoires  chargée de mission finances	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes
<b>directions générales et directions rattachées</b>					
Jacques GARAU	directeur général délégué	Véronique ÉTIENNE-MARTIN	directrice du cabinet du président et du DG	société n° 1110 CF : C411, 2E07, 2E08, 2E16	dépenses et recettes
Jacques GARAU	directeur général délégué			société n°1920 domaine informatique 2920 La maison de l'apprentissage	dépenses
Jacques GARAU	directeur général délégué	Loïc CHOUIN Hervé PARCINEAU	directeur de projets directeur de la Mission Europe	société n° 1110 CF : 2E17	dépenses et recettes dépenses
Rémy ARTHUS	Directeur de l'Audit et Inspection générale			société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la Communication	Elodie FLORA	adjointe à la directrice de la communication	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe chargée du Service, de l'Information et de la Représentation des entreprises	Christian BOYER	directeur, adjoint au DGA SIRE	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Christian BOYER	directeur du Service à l'entreprise			société n°1400 CF : 2N70 à 2N75	dépenses et recettes
Isabelle SAVELLI	responsable du pôle Données Economiques et DATA			société n°1400 CF : 2N64 à 2N69	recettes
Sophie Mc CRACKEN	responsable Vie institutionnelle			société n°1400 CF : 2N61	recettes
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint en charge de la CCI international IDF	Christophe BELLANGER, (dépenses et recettes)	directeur, adjoint au DGA CCI International Paris IdF	sociétés n° 1140 CF : tous	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département	Christina VIEIRA (recettes)	responsable du service Visa	société n° 1140 CF : 2I91	recettes

	facilitations du commerce extérieur				
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2192	recettes
Estelle GILLOT-VALET	responsable du service département événements, réseaux et partenariats			société n° 1140 CF : 219D 219C	recettes
Agnès GOMES	chef du Service Développement International des Territoires			société 1140 CF 219G	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service TFE TECH ET INDUSTRIE			société n° 1140 CF : 219F	recettes
Benoît MAILLE	chargé de mission "Intelligence économique et coopération"			société 1140 CF 219J	recettes;
Agathe PACARD	responsable TFE ART DE VIVRE SANTE AGROTECH			société n° 1140 CF : 219E	recettes
Xiao-Qing PELLEMELE	responsable du Comité d'échanges franco-chinois			société n° 1140 CF : 219C	recettes
Jean-Noël SCIACCA	responsable du service commercial			société n° 1140 CF : 2119	recettes
Sophie LOGEOT	Responsable du pilotage numérique			société n° 1140 CF : 2124	recettes
Gilles WURMSER	responsable du service actions sectorielles et réseaux			société n° 1140 CF : 2182 2184	recettes
Thierry MENUET	Directeur Sécurité & Sûreté			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Adolphe Julien et Yves Toudic			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Françoise GUERIN	Directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSEDAT	directrice adjointe	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF : tous	dépenses et recettes
Mathieu BOULANGER	Directeur en charge par intérim de la DGA des Finances et Participations			société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes

Mathieu BOULANGER	Directeur en charge par intérim de la DGA des Finances et Participations			sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Mathieu BOULANGER	Directeur en charge par intérim de la DGA des Finances et Participations			société n° 2200 CF : tous 2300 esiee 2110 dfcta	dépenses et recettes
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge du pôle Education	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage	sociétés n° * 2010 *2030 * 2040, 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage			sociétés n° *2010 *2030 CF : tous	dépenses et recettes
Philippe BIDAULT	responsable MOA Stratégique			sociétés n° *2010 CF4A23	Dépenses et recettes
Lucie PAQUY	directrice de l'Innovation pédagogique			société n° 2010 CF : 4A20, 4A21	dépenses et recettes
Philippe REGIMBART	directeur de la Politique éducative			société n° 2010 CF4A17, 4A26, 4A29, 4A35	dépenses et recettes
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences			société n° 2030 CF : 3Z10	dépenses et recettes
Cécile ECALLE	directrice de l'Attractivité Internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes
Christian CHENEL	directeur de l'enseignement supérieur et des services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Raphaël GNANOU	responsable CCMP Publishing	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF 4E02	dépenses et recettes

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 13 février 2023

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion :

Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2023-02-13-00010

DÉCISION - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN  
MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION



## DÉCISION

### Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

#### Décide :

Sur proposition du directeur général,

#### Article 1 - enseignement, recherche et formation

De donner délégation de signature à Thomas JEANJEAN, directeur général adjoint chargé de l'Education, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la direction générale adjointe en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère.

En cas d'absence ou d'empêchement, Tristan GILLOUARD, directeur de l'apprentissage, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### Article 2 - établissements d'enseignement

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions, pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère,
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants,
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage		
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences		
Cécile ECALLE	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Christian CHENEL	directeur de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

### Article 3 – formations boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation :

1. spécifique sur les droits et obligations attachés à la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures prévue à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique,
2. en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration traditionnelle, cafétérias et autres libres services et restauration de type rapide prévue à l'article D. 233-6 du code rural et de la pêche maritime,
3. à la création d'entreprise (5 jours pour entreprendre) :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Alexandre MISSOFFE	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
		Denis DANG	Adjoint au directeur général délégué	
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental Versailles-Yvelines à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2023	Pauline FERRERO	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Jean-Baptiste PORTEFAIX	responsable administratif, financier et logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

Géraldine FROBERT	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mathieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET	responsable coordination régionale Compétitivité et projets de territoires	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

#### Article 4 – apprentissage

De donner délégation de signature au collaborateur dont le nom suit, dans la limite de ses attributions, pour signer les contrats d'apprentissage et les conventions de financement y afférentes.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	Fonction
Tristan GILLOUARD	Directeur de l'apprentissage		
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences	Carole BELLAICHE	Responsable de développement commercial

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 13 février 2023

Signé

Dominique RESTINO

#### Diffusion :

Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2023-02-13-00011

Décision - Délégation de signature en matière de  
marchés publics - 13022023

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le code de la commande publique
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

### Article 1

De donner délégation de signature à Benoît ICARD, directeur de la stratégie immobilière, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés relatifs à l'ouvrage public ainsi que les actes se rapportant à passation et l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des marchés de maintenance et d'entretien.

### Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'un montant inférieur à 90.000 € HT,

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Alexandre MISSOFFE	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations de la CCI Paris
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental Versailles-Yvelines à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2023	Pauline FERRERO	directrice des opérations de la CCI Versailles-Yvelines
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Jean-Baptiste PORTEFAIX	responsable administratif, financier et logistique
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis		
Géraldine FROBERT	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations de la CCI Val-de-Marne
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET Valérie MARSAULT	directrice adjointe chargée de mission finances
<b>directions générales et directions rattachées</b>			
Jacques GARAU	Directeur général délégué		

Rémy ARTHUS	Directeur de l'Audit et de l'Inspection générale		
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	adjointe à la directrice de la communication
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe en charge du service de l'information et de la représentation des entreprises	Christian BOYER	directeur, adjoint au DGA en charge du service de l'information et de la représentation des entreprises
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint de la CCI International IDF	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Françoise GUERIN	directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSEDAT	directrice adjointe
Mathieu BOULANGER	Directeur en charge par intérim de la DGA des Finances et Participations		
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Tristan GILLOUARD	adjoint au DGA Education
Cécile ECALLE	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences	Carole BELLAICHE	responsable de développement commercial
Christian CHENEL	directeur de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 13 février 2023

Signé

Dominique RESTINO

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2023-02-15-00017

DÉCISION - DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE  
SIGNATURE A F. MOROT-VIDELAINE

Le Président

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 3° du code de commerce,
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation générale de signature :

- pour la journée du 3 mars 2023 à Mme France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge des Services, de l'information et de la Représentation des entreprises, à l'exception des décisions de licenciements du personnel pour suppression d'emploi et motif disciplinaire, du fait de l'absence de M. Stéphane FRATACCI, directeur général et de M. Jacques GARAU, directeur général délégué.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Fait à Paris, le 15 février 2023

Signé

Dominique RESTINO

**Diffusion :**

Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France



Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2023-02-13-00007

Décision - Délégation générale de signature à  
Mathieu BOULANGER du 13022023

Le Président

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- ✓ Vu le code de commerce et notamment l'article R 711-68,
- ✓ Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

Décide :

Sur proposition du Directeur général,

de donner délégation générale de signature à Mathieu BOULANGER, Directeur en charge par intérim de la Direction Générale Adjointe des Finances et Participations, pour :

- certifier conforme à l'original les copies des rapports des Commissaires aux comptes de la CCI Paris Ile-de-France ainsi que les copies du DC7, document délivré par le Trésor Public attestant que la CCIR est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- signer toute réclamation pré-contentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jacques GARAU, Directeur général délégué et Stéphane FRATACCI, Directeur général.

Ces délégations s'exercent pendant toute la durée de l'intérim de M. BOULANGER et pour une durée au plus égale à celle de la mandature.

Fait à Paris, le 13 février 2023

Signé

Dominique RESTINO

**Diffusion :**

Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2023-02-13-00009

DÉCISION - Délégations de signature diverses  
-Conventions- du 13022023

**DÉCISION**
**Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,**

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

**Article 1**

1. De donner délégation de signature aux collaborateurs ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Alexandre MISSOFFE	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations	locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
		Denis DANG	adjoint au directeur général délégué	
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental Versailles-Yvelines à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2023	Pauline FERRERO	directrice des opérations	locaux CCI situés aux 21-23-25 avenue de Paris à Versailles
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Jean Daniel GIL	responsable pôle fonctionnel	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
Géraldine FROBERT	directrice générale déléguée départementale Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	locaux CCI situés 8 place Salvador Allende à Créteil
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET	responsable régionale Compétitivité et projets de territoires	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

**Article 2 - gestion des fonds européens**

De donner délégation de signature à Hervé PARCINEAU directeur de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

- au titre des opérations relevant des crédits d'intervention :

- la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
- la convention de mise en œuvre de l'aide,
- la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
- la notification du paiement de l'aide,
- et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale,
- au titre des opérations relevant des crédits d'assistance technique :
- la demande d'aide,
- la demande de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement, Imane OURRAOUI, chargée de Mission Financement et Partenariat au sein de l'organisme intermédiaire, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

### Article 3 – dépôt légal

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge des Services, de l'information et de la Représentation des entreprises	Christian BOYER	adjoint au DGA, Directeur du développement et de la performance - DGA SIRE
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint en charge de la CCI International IDF	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA CCI International Paris IdF
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication		
Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage		

### Article 4 – documents du commerce international

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

Pierre MONGRUE, directeur général adjoint en charge de la CCI International IDF	Sokna GAYE, conseiller en formalités
Christophe BELLANGER, directeur, adjoint au DGA CCI International Paris IdF	Raphaël GEORGIN, conseiller en formalités
Luc Dardaoud, responsable du Département des Facilitations du Commerce extérieur (DFCE)	Christèle LE MANAC'H, conseiller en formalités
Christina VIEIRA, responsable délivrance des formalités	Orso PRIGENT, conseiller en formalités
Frédéric HENRI, responsable réclamations ATA	Nicaise LUDSOR, conseiller en formalités
Olivier BARRET, conseiller en formalités	David MALEDON, conseiller en formalités
Brice BAILLY, conseiller en formalités	Romain DAUGERON, conseiller en formalités
Dieynaba SOW-DIAGNE, conseiller en formalités	Frédéric MOROT, conseiller en formalités
Yanique BRAS, conseiller en formalités	Mohamed REGGAD, conseiller en formalités
Nadia CHIKRI, conseiller en formalités	Christine TISCHER, conseiller en formalités
Patricia FARESCOUR, conseiller en formalités	Carinne ACHY, assistante commerciale/conseiller en formalités
	Asnia BENYAHIA, assistante DFCE
	Suzanne GOMEZ, assistante réclamations ATA
	Célia RUIMY, conseiller en formalités

## Article 5 – carte d'agent immobilier

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer :

- les demandes de pré-contrôle ;
- les rejets de demande ;
- les notifications de radiation de carte suite à une cessation d'assurance ou à une cessation garantie ;
- les confirmations de la suppression du fichier national sans réponse dans les 30 jours suite à une cessation d'assurance ou à une cessation de garantie
- ainsi que tout autre document relatif aux cartes d'agent immobilier prévues à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, à l'exception des cartes elles-mêmes :

Marie-Anne DEMACHY, assistante	Valérie FAVIER, conseiller
Augusta CAMARA, conseiller	Sakina FOUNDI HAMON, conseiller
Carminda-Mari CHEMANE-BATISTA, conseiller	Sylvain GISCLARD, conseiller
Cynthia CLEUET, responsable CFPI	Sandrine GORDINHO, conseiller
Maureen DUJONCQUOY, responsable DFE	Nassur ISMAIL, conseiller
Gaëlle BOUCHET, conseiller	Fatima EL MEDE, conseiller
Isabelle CARRIERE, chargée de mission	Fatima EL MORABIT, conseiller
Marianne CHIRONNIER, chef de projet maîtrise d'œuvre	Ndeye-Maimouna NIANG, conseiller
	Sylvie PARIS, conseiller
	Alix REMON, conseiller
	Alexandru SUVEICO, conseiller
	Christiane TAILLANDIER, conseiller
	Salah TIGHECHIT, conseiller
	Maryline TREHEUX, conseiller

## Article 6 – certification conforme

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge des Services, Information et Représentation des entreprises pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie MC-CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Mathieu BOULANGER, directeur en charge par intérim de la Direction Générale Adjointe des Finances et Participations pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

## Article 7 – avis relatifs aux demandes de naturalisation

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge des Services, Information et Représentation des entreprises, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christian BOYER, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

## Article 8 – contrat de domiciliation

De donner délégation de signature aux personnes dont les noms suivent afin de procéder à la signature et à l'enregistrement des contrats de domiciliation.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Jean-Claude SY	Responsable service Appui aux entreprises CCID 94	Hélène RENAUD	CCID 94 CFE Conseillère Formalités
Régis LAPLANE	Responsable service Appui aux entreprises CCID 95	Arnaud GUILLAUMEAU	Conseiller Formalités CCID 95

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 13 février 2023

Signé

Dominique RESTINO

**Diffusion :**

Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Ministère de la Justice

IDF-2023-02-17-00001

Décision portant délégation de signature à la  
délégation interrégionale du ministère de la  
justice Paris Ile-de-France





## **DÉCISION**

### **Portant délégation de signature à la délégation interrégionale du ministère de la Justice Paris Île-de-France**

La Cheffe du département des achats et de l'exécution budgétaire et comptable, Marie-Lorraine BENMEBKOUT ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'état ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du Ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017 relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice et notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté du 11 février 2014 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2013 fixant l'assignation des dépenses et recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État ;

Vu la convention de délégation de gestion entre la plate-forme de Paris Île-de-France et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris en date du 8 janvier 2015 ;

Vu la convention de délégation de gestion entre la plate-forme de Paris Île-de-France et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer en date du 27 mars 2017 ;

Vu la décision du 24 février 2017 portant délégation de signature du secrétaire général du ministère de la justice, notamment dans son article 8 ;

## **DÉCIDE :**

Article 1er : délégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés pour la Direction des services pénitentiaires (programmes 107, 912, et 724) et pour la Direction de la protection Judiciaire de la jeunesse (programmes 182 et 724) en application des délégations de gestion visées supra par la délégation interrégionale du ministère de la Justice Paris Île-de-France.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer les bons de commande.

Article 3 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Île-de-France, préfecture de Paris.

La Cheffe du département des achats et de l'exécution budgétaire et comptable

Fait à Savigny sur orge, le 15 février 2023  
Signé : Marie-Lorraine BENMEBKOUT

## LISTE DES AGENTS BENEFICIANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

Direction de rattachement	Nom	Prénom	Grade	Statut	Fonction	Actes
SG	AURIERES	Pascal	Attaché	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	ABDOU	Mahamoude	Attaché	Contractuel	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	DIOUCK	Malick	Attaché	Contractuel	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	LAURENCIN	Sandra	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	LECLERC	Virginie	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	PINON	Patricia	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande

## LISTE DES AGENTS BENEFICIANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

SG	VIEIRA	Alice	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	VINGUEDASSALOM	Juliette	SA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	BEGAT	Marine	AA	Contractuelle	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	BERTHON	Thierry	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	BOUCHAUT	Naomi	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	CLODION	Katie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
DAP	COURTOIS	Isabelle	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire. Responsable des recettes. Responsable de magasin.	Certification des Services faits dans chorus
SG	FONROSE	Sephora	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	GORDIEN	Anaëlle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	GLADONE	Katia	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	GRONDIN	Christelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	GUEDEU	Valérie	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	GRAD	Marie-Ange	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus

## LISTE DES AGENTS BENEFICIAINT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

SG	GUILLON	Gislaine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement et des recettes Responsable de magasin.	Certification des Services faits dans chorus
DAP	HUBERT	Angélique	AA	Titulaire	Responsable des engagements juridiques, et des demandes de paiement Responsable des recettes	Tout acte de validation. Signature des bons de commande
SG	PESTEL-LAMONT	Marine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	LOLLIA	Lynda	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	LONGLADE	Christelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MARQUES-ALVES	Andrea	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MAZOUNI	Djamila	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MOMUS	Juliani	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	MSAIDIE	Amandine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	RAMELET	Armelle	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus
SG	SANTOS	Deborah	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	VIRAYE	Karine	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques, et des demandes de paiement	Certification des Services faits dans chorus
SG	WOLO	Marie-Liliane	AA	Titulaire	Gestionnaire des engagements juridiques , des demandes de paiement et des recettes	Certification des Services faits dans chorus

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

IDF-2023-02-20-00001

## ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Mme  
Emmanuelle GAY, directrice régionale et  
interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des  
transports d'Île-de-France,  
en matière d'ordonnancement secondaire et de  
commande publique

## ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié, modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;
- Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 modifié relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;
- Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;
- Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- Vu le décret n° 2021-261 du 10 mars 2021 relatif à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté interministériel du 29 mai 2006 modifié portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle GAY en qualité de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à compter du 18 juillet 2022 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de l'adjoint au préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

## ARRETE

**Article 1er** : En qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
  - « Paysage, eau et biodiversité » (n° 113) ;
  - « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135) ;
  - « Prévention des risques » (n° 181) ;
  - « Infrastructures et services de transports » (n°203) ;
  - « Sécurité et éducation routières » (n°207) ;
  - « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » dit « fonds vert » (n° 380).
2. Mettre ces crédits à disposition des services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution, conformément à la répartition arrêtée par le préfet de la région d'Île-de-France ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les réallocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

**Article 2** : En qualité de responsable d'unités opérationnelles, sous réserve des dispositions de l'article 6, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Fonction publique » (n° 148) ;
- « Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transports » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (216) (UO « convergence de l'action sociale régionale ») ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Sport » (n° 219) ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;



- « écologie » (n° 362) (hors volet immobilier public)
- « cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » dit « fonds vert » (n°380).

**Article 3** : Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui lui auront été notifiés par le préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (216) (UO « convergence de l'action sociale régionale ») ;
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;
- « écologie » (n° 362) (volet immobilier public) ;
- « compétitivité » (n° 363) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

**Article 4** : Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

**Article 5** : Pour les subventions d'un montant de 23 000 euros et plus, la délégation de signature consentie à l'article 2 du présent arrêté porte sur les crédits du titre VI du budget des ministères concernés, sous réserve que le préfet de la région d'Île-de-France soit préalablement informé des prévisions d'attribution des subventions.

Un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés, sera transmis par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France au préfet de la région d'Île-de-France –Secrétariat général aux moyens mutualisés – autant de fois que nécessaire et avant signature des conventions par les bénéficiaires.

**Article 6** : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- a) les ordres de réquisition du comptable public ;
- b) les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- c) les conventions financières avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- d) les conventions attribuant des subventions de 300 000 euros et plus ;
- e) les contrats de bail.

**Article 7** : En application des dispositions de l'article 69-5 du décret du 29 avril 2004 susvisé, Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, dans la limite de leurs attributions.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de

Paris (direction des affaires juridiques). Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Île-de-France) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

**Article 8** : Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé semestriellement, au préfet de la région d'Île-de-France (secrétariat général aux moyens mutualisés).

**Article 9** : L'arrêté n°IDF-2022-07-19-00006 du 19 juillet 2022 portant délégation de signature Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique est abrogé.

**Article 10** : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, l'adjoint au préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Île-de-France) de la préfecture accessible sur son site Internet : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/) et qui entre en vigueur le lendemain de cette publication.

Fait à Paris, le 20 février 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME